



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

**Réussites et obstacles rencontrés s'agissant de la mise en œuvre
de la Convention**

Point 17 de l'ordre du jour

Document préparé par le Secrétariat de la CIPV

I. Historique

1. Des participants à la neuvième session de la CMP (2014) ont été invités, pour la première fois, à présenter leurs succès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la CIPV et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Leurs interventions ont été favorablement accueillies et ces présentations font maintenant l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour de la CMP.

II. Propositions de présentation

2. Les présentations doivent être d'une longueur maximum d'une à trois pages et porter sur des questions qui intéressent toutes les Parties contractantes. Les propositions seront examinées par le Secrétariat de la CIPV, avec l'aide du Bureau. Toutes les propositions qui satisferont aux critères susmentionnés seront rassemblées dans un document de la CMP. Les membres de la CMP dont la proposition aura été retenue seront invités à en faire une présentation d'une durée de cinq minutes à la douzième session de la CMP (2017).

3. Les propositions, accompagnées du texte de la présentation, doivent être communiquées au Secrétariat de la CIPV (IPPC@fao.org) au plus tard le 1^{er} mars 2017. Elles doivent être rédigées dans l'une des six langues officielles de la FAO et seront publiées dans le document de la CMP dans leur langue d'origine.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.